Enseignant braqué par une arme, mais c’est très banal en banlieue ..

écrit par Antiislam | 29 octobre 2018

LA DCSP LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES

La diffusion sur les réseaux sociaux et la médiatisation d’une vidéo montrant une enseignante braquée avec une arme factice par un de ses élèves dans un lycée de Créteil (94) ont incité plusieurs personnels de l’éducation nationale à dénoncer auprès des DDSP d’Amiens (80), Le Havre (76), Le Mans (72) et Pont-à-Mousson (54) des faits similaires ou proches.

La médiatisation de l’affaire de Créteil a « libéré » la parole de personnels de l’éducation nationale

Amiens (80) – Le 22 octobre 2018, une enseignante du collège *Auguste Janvier* déposait plainte à la suite de menaces avec arme perpétrées par l’un de ses élèves dans sa salle de cours, le **18 octobre** dernier. Âgé de **12 ans**, il l’avait braquée, hilare, avec une arme de poing factice. Il faisait l’objet d’une exclusion temporaire et d’une convocation devant le conseil de discipline. Entendu par les policiers, il apparaissait qu’il ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales et que la dite arme était un **simple jouet**. Le parquet décidait de **classer l’affaire**, des sanctions ayant déjà été prises par l’établissement.

Le Havre (76) – Le 22 octobre 2018, le proviseur du LEP *Robert Schuman* déposait plainte à la suite de menaces avec arme perpétrées par des élèves, en deux temps, le **4 octobre,** à l’encontre de deux professeurs. Il avait réglé cette affaire « *en interne* », en faisant rédiger un rapport d’excuses aux élèves. Les **enseignants refusaient de déposer plainte**, estimant qu’il s’agissait d’une provocation sur un ton « *bon enfant* ». En outre, une vidéo était mise en ligne sur les réseaux sociaux. Le 25 octobre, les 4 mineurs, âgés de **15 et 16 ans**, ayant respectivement braqué les victimes, fourni les pistolets en plastique et diffusé la vidéo, étaient placés en garde à vue. Une **COPJ** pour le 5 décembre 2018 leur était notifiée.

Le Mans (72) – Le 22 octobre 2018, les policiers locaux interpellaient un élève de **15 ans** qui avait tenté d’introduire un **pistolet d’alarme** chargé à 3 cartouches, dont une percutée, dans son établissement scolaire. Celui-ci avait été découvert par le personnel de l’établissement lors d’un contrôle des sacs à l’entrée. À l’issue de sa garde à vue, l’élève se voyait notifier une **convocation** devant le **délégué du Procureur** pour le 2 janvier 2019.

Pont-à-Mousson (54) – Le 25 octobre 2018, le proviseur du lycée *Hanzelet* déposait plainte après la découverte d’un **pistolet factice,** le **19 octobre** dernier, dans le sac d’une élève de **19 ans** à l’entrée de l’établissement. Un jeune homme, extérieur à l’école, s’était alors emparé de l’arme et avait pris la fuite. L’assistante d’éducation, victime de faits de violences légères, déposera plainte à l’issue des vacances scolaires. La BSU locale poursuit les investigations.

Comme notre site l’a écrit à plusieurs reprises, les médias, brutalement, découvrent l’eau chaude.

Nous savions bien que cette « révélation » subite d’une enseignante agressée, dans la haine et le mépris le plus total de ce que nous sommes, n’était qu’une goutte d’eau dans un océan de violences.

Et voici que les médias, eux-même, confirment.

De toute part des enseignants font état du même type d’agression :

LA DCSP LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES

La diffusion sur les réseaux sociaux et la médiatisation d'une vidéo montrant une enseignante braquée avec une arme factice par un de ses élèves dans un lycée de Créteil (94) ont incité plusieurs personnels de l'éducation nationale à dénoncer auprès des DDSP d'Amiens (80), Le Havre (76), Le Mans (72) et Pont-à-Mousson (54) des faits similaires ou proches.

La médiatisation de l'affaire de Créteil a « libéré » la parole de personnels de l'éducation nationale

Amiens (80) – Le 22 octobre 2018, une enseignante du collège *Auguste Janvier* déposait plainte à la suite de menaces avec arme perpétrées par l'un de ses élèves dans sa salle de cours, le **18 octobre** dernier. Âgé de **12 ans**, il l'avait braquée, hilare, avec une arme de poing factice. Il faisait l'objet d'une exclusion temporaire et d'une convocation devant le conseil de discipline. Entendu par les policiers, il apparaissait qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales et que la dite arme était un **simple jouet**. Le parquet décidait de **classer l'affaire**, des sanctions ayant déjà été prises par l'établissement.

Le Havre (76) – Le 22 octobre 2018, le proviseur du LEP *Robert Schuman* déposait plainte à la suite de menaces avec arme perpétrées par des élèves, en deux temps, le **4 octobre**, à l'encontre de deux professeures. Il avait réglé cette affaire « en interne », en faisant rédiger un rapport d'excuses aux élèves. Les **enseignants refusaient de déposer plainte**, estimant qu'il s'agissait d'une provocation sur un ton « bon enfant ». En outre, une vidéo était mise en ligne sur les réseaux sociaux. Le 25 octobre, les 4 mineurs, âgés de **15 et 16 ans**, ayant respectivement braqué les victimes, fourni les pistolets en plastique et diffusé la vidéo, étaient placés en garde à vue. Une **COPJ** pour le 5 décembre 2018 leur était notifiée.

Le Mans (72) – Le 22 octobre 2018, les policiers locaux interpellaient un élève de **15 ans** qui avait tenté d'introduire un **pistolet d'alarme** chargé à 3 cartouches, dont une percutée, dans son établissement scolaire. Celui-ci avait été découvert par le personnel de l'établissement lors d'un contrôle des sacs à l'entrée. À l'issue de sa garde à vue, l'élève se voyait notifier une **convocation** devant le **délégué du Procureur** pour le 2 janvier 2019.

Pont-à-Mousson (54) – Le 25 octobre 2018, le proviseur du lycée *Hanzelet* déposait plainte après la découverte d'un **pistolet factice**, le **19 octobre** dernier, dans le sac d'une élève de **19 ans** à l'entrée de l'établissement. Un jeune homme, extérieur à l'école, s'était alors emparé de l'arme et avait pris la fuite. L'assistante d'éducation, victime de faits de violences légères, déposera plainte à l'issue des vacances scolaires. La BSU locale poursuit les investigations.

A Amiens, au Havre, au Mans, à Pont-à-Mousson …

Sans compter les chefs d’établissements et les professeurs dhimmis qui restent muets devant ces agressions : pas de vague n’est ce pas ?

Les yeus s’ouvrent aussi au « Monde ».

Coup sur coup, des journalistes de ce quotidien qui crachaient sur la fachosphère, sur Zemmour, sur nous, découvrent, eux aussi, l'eau chaude.

Et sortent des livres sur le sujet :

https://www.albin-michel.fr/ouvrages/la-communaute-9782226319104

https://www.fayard.fr/documents-temoignages/inchallah-lislamisation-visage-decouvert-9782213705897

Maintenant, ne nous faisons AUCUNE illusion.

Dans leur écrasante majorité, les enseignants refuseront de prendre les mesures de salut public qui s'imposent, refuseront de demander la fin de l'immigration, refuseront de lutter contre l'islamisation.

Une preuve tirée de:

https://twitter.com/hashtag/pasdevague

https://twitter.com/loysbonod/status/1056626884287574016

La réponse immédiate et cinglante à l'auteur du premier tweet, lui-même pourtant enseignant:

https://twitter.com/MarieLaureGB/status/1054159073673920512

Un syndrome de Stockholm massif, jamais vu dans l'Histoire, frappe les enseignants de l'Education Nationale.

Ne comptons pas plus sur une évolution du « Monde » et de ses journalistes.

La contemplation gênée du désastre actuel, accompagnée d'un sourire un peu jaune, leur suffira.

Ils continueront à prêcher le vivre-ensemble, tout en vivant dans des quartiers protégés et à contourner la carte scolaire

pour les enfants :Henri IV ou l’Ecole Alsacienne.

Mais pas le lycée des voyous de Créteil.

Pas de vagues, on vous dit !